

Notez que sur les huit membres dont se compose le Curatoire, il y a : le landrat, le bourgmestre, le curé catholique, le pasteur protestant et le directeur du progymnase, soit cinq fonctionnaires allemands, dont aucun n'est né à Malmédy. En présence de phénomènes comme ce compte-rendu, on est tenté de se demander, si la population wallonne n'est pas déjà arrivée à l'état d'un malade qui ne sent plus son mal.

Mais reprenons le récit des événements.

Le 12 décembre 1891, M. l'abbé Jean-Mathias SCHMITZ, qui, au commencement de sa carrière, avait été instituteur, fut nommé, sur sa demande, curé de la petite paroisse de Ligneuville, devenue vacante par la mort du doyen, M. Klinkenberg. C'est lui qui, le premier, a rompu avec la méthode, sur les principales lignes de laquelle il y avait eu jusque là entente parfaite dans le clergé. Et comme, il n'y a guère que deux ans, dans une réunion assez nombreuse sur les confins de la Hollande, il a rappelé lui-même qu'il avait été « un des premiers pionniers du Teutonisme » dans la Wallonie en ajoutant que le gouvernement l'en avait bien peu récompensé, nous croyons lui faire plaisir en constatant ici, sans puiser plus avant dans le easier de ses dits et gestes, qu'il a, en effet, germanisé à tour de bras durant les quatre années de son ministère à Ligneuville. La paroisse de Bellevaux fut occupée quelques mois plus tard par un jeune prêtre qui avait fait toutes ses études en Belgique, et qui néanmoins ne tarda guère à marcher sur les traces de son voisin. Nous pourrions raconter comment cela est venu, mais nous devons concentrer notre attention sur la capitale de la Wallonie prussienne où se préparait entre temps l'événement le plus décisif de cette période.

Ici, M. le curé MONTZ, qui avait été nommé doyen, eut beau se cantonner dans une sage réserve ; il se trouva bientôt en butte à une animosité implacable des germanisateurs.

Un fait suffira à le prouver : Un vicaire, ayant laissé tomber, dans une causerie familière, le mot, « qu'il n'aimait pas la prononciation française du latin », le curé-doyen fut accusé d'influencer à ce sujet ses subordonnés et, comme dans les sphères de la bureaucratie on ne conçoit pas facilement qu'on puisse renoncer à ses goûts autrement que pour s'accommoder à ses supérieurs, ce fut un va-et-vient d'informations entre la Régence et l'Evêché jusqu'à ce qu'enfin le vicaire eût certifié formellement et par écrit que le curé ne l'avait jamais et en aucune façon influencé par rapport à la prononciation du latin. Nous pourrions montrer quelques instantanés qui mettraient

encore mieux à nu les sentiments qu'on entretenait envers le prêtre qui avait fait la première concession : un tête-à-tête en wagon de seconde — l'entrevue d'un trio de germanisateurs d'états différents aux premiers jours de 1894 — une visite chez un prélat en 1895. Mais nous nous sommes fait une loi de ménager les personnes autant qu'il était possible, et nous estimons que le fait mentionné répand déjà assez de lumière.

Tandis que des Allemands intelligents faisaient apprendre le français à leurs enfants, il se trouva des parents wallons — même parmi les mieux situés — qui n'en firent pas autant pour les leurs. Et pour éviter de se gêner un peu eux-mêmes, quelques-uns prièrent le curé de faire la préparation à la première communion en allemand.

Sur leur responsabilité, et conformément à la ligne de conduite que M^{re} STABLEWSKY a tracée au clergé de Posen, M. MONTZ fit le dernier pas qu'il jugeait compatible avec sa conscience : il laissa aux enfants la liberté de choisir entre le catéchisme allemand et le catéchisme français. Mais quand on le sollicita d'introduire un sermon allemand à la messe de huit heures de la paroisse, il refusa nettement parce que les Allemands ne représentaient qu'une infime minorité de l'assistance et qu'ils avaient déjà l'occasion d'entendre tous les dimanches la parole de Dieu dans leur langue au salut des Capucins. Enfin un esprit inventif imagina un moyen pour germaniser, sans lui, une partie du culte. La chose fut préparée en catimini à l'école des filles et, au cours de la procession de l'Assomption de l'an de grâce 1894, les institutrices commencèrent à réciter ostensiblement le chapelet en allemand avec leurs élèves, qui, nous a-t-on raconté, crièrent comme des aigles. Un reporter, qui ne pouvait guère ignorer comment le coup avait été monté, annonça, dans *l'Echo d'Aix-la-Chapelle*, comme une preuve des progrès de la germanisation ce qui n'était qu'un nouveau moyen pour la faire avancer, en même temps qu'un empiétement flagrant sur le domaine de l'Eglise et les droits pastoraux. Malgré toute sa résignation, M. MONTZ ne pouvait se dispenser de redresser cet abus, au moins par voie de fait, à la prochaine occasion, et on s'y attendait.

Mais, moins d'un mois après, il acceptait, sur le désir formel de M^{re} l'Archevêque, sa promotion à la paroisse de St-Foïlan (Pholien) à Aix-la-Chapelle, au grand regret de la population malmédienne, au milieu de laquelle il avait passé trente deux années de sa vie, et dont il parlait admirablement, non seulement le haut langage mais aussi le patois.

Le Cardinal-Archevêque de Cologne M^{re} Krementz (1885-1899) était bien éloigné de vouloir favoriser, en quoi que ce fût, la germa-

nisation. Il a fait, de sa propre initiative, des démarches auprès du gouvernement pour obtenir le rétablissement de l'enseignement du français en Wallonie, alors que — chose triste à dire et qui explique en partie son insuccès — les Wallons, de leur côté, n'en faisaient aucune. Et même, après avoir échoué la dernière fois, M^r Krementz pensait si peu à laisser pénétrer la germanisation dans le culte que, le 2 janvier 1896, il écrivait à M. l'abbé VON DER FUHR par rapport au Nouveau Formulaire de Prières (1), que cet ecclésiastique lui avait envoyé : « Je l'ai examiné et je le trouve très propre à » augmenter la dévotion des fidèles pendant les offices publics. Je » donnerai mes instructions aux curés respectifs des paroisses françaises de mon archidiocèse pour l'introduction du dit livre ». Ajoutons qu'à l'occasion de la présentation de nouveaux-ordonnés, il dit à un enfant du pays : « Il nous faut aussi des prêtres wallons ». Ce n'est certes donc pas du premier Pasteur du diocèse qu'est venue la germanisation du culte et de l'enseignement religieux.

Cela dit, nous pouvons nous contenter de relater succinctement les faits.

Le nouveau clergé allemand de la Wallonie brisa généralement avec la tradition, et même ceux de ses membres qui, en théorie, condamnaient ouvertement la politique de germanisation, se mirent, en pratique, à sa remorque ou plutôt s'attelèrent à son char.

Ainsi, à Malmédy, on laissa tomber en désuétude le catéchisme français dans les classes inférieures et moyennes, où le gouvernement ne l'a jamais défendu; on ne permit bientôt plus aux enfants d'opter entre le français et l'allemand pour le catéchisme de première communion; on exerça sur eux une véritable pression pour les amener à se confesser en allemand; on imposa à tous les élèves le Livre de prières de Cologne, pour lequel les gamins adoptèrent le nom irrévérencieux de « dictionnaire »; et la prière allemande à haute voix fut introduite dans tous les offices qu'ils devaient suivre; la messe de huit heures à la paroisse, de tout temps la plus fréquentée, fut convertie en messe allemande avec sermon. Et la nouveauté « babelienne », introduite subrepticement à la dernière procession, fut, dans les suivantes, étendue à toutes les écoles, en sorte qu'un spectateur étranger a pu demander, à ce qu'on nous a dit, si toutes ces femmes et ces hommes qui priaient en français n'avaient pas d'enfants. Toutes ces innovations et d'autres ont été effectuées par le clergé en moins de trois ans et auraient plus fait pour la germanisation radicale que tout l'enseignement scolaire, si

(1) Edité chez H. Dessain à Liège.

elles n'avaient, par une réaction naturelle, provoqué en même temps une recrudescence du sentiment wallon dans les larges couches de la population.

Sur ces entrefaites arriva le conseiller de Régence GANSEN, le premier germanisateur, qui, à ce point de vue, ait parlé raison. Déjà dans sa tournée d'inspection, il traita comme il convient la manie de parader avec des tours de force, qui ne sont que des trompe-l'œil : « Un morceau de ce genre, dit-il à un instituteur, on » pourra l'expliquer dans les écoles wallonnes dans cinquante ou cent ans, et encore! » Et à un inspecteur local il fit l'aveu qu'il préférerait, comme homme privé, les gens qui sauraient les deux langues, mais qu'en sa qualité de fonctionnaire de l'État, il était pour la suppression de l'enseignement du français.

Enfin, à la grande conférence de Malmédy, le 4 novembre 1897, il administra à nos germanisateurs une pilule qui, pour être dorée par un grand renfort de louanges, ne laissa pas d'être amère : « Nous devons l'avouer franchement, (telles furent à peu près ses » paroles) jusqu'à présent on a fait fausse route; c'est une faute, de » vouloir instruire les Wallons comme s'ils étaient allemands; par » cette voie on n'arrivera jamais au but. Ce but, qui est d'amener les » Wallons à la civilisation allemande, il faut le maintenir, mais » pour l'atteindre, il convient de ne pas oublier qu'ils sont Wallons. »

Ce fut à la suite de ce discours, pendant lequel le Président de la Régence VON HARTMANN ne ménagea pas ses signes d'approbation, que l'on se remit à recourir au wallon pour rattacher l'enseignement scolaire à la vie populaire.

Quelques semaines auparavant, deux délégués de la société locale *la Fraternité* étaient venus nous prier de leur donner une conférence, et ils nous avaient exposé que leur directeur, après avoir fait supprimer les cours d'enseignement de ce Cercle ouvrier comme portant préjudice à l'école d'adultes officielle, venait de leur envoyer sa démission, sous prétexte qu'il avait trop d'occupations. Toutefois, avaient-ils ajouté, il a bien voulu se charger de deux conférences pour cet hiver. Nous savions de source absolument sûre qu'un germanisateur juvénile de Malmédy avait dit : « Nous sommes » d'accord pour laisser crouler *la Fraternité* et fonder une société » allemande de jeunes gens (*einen deutschen Junglingsverein.*) » Mais comme le directeur démissionnaire restait en relation avec *la Fraternité*, nous n'avions aucune raison de refuser le service demandé, et nous nous inscrivîmes sur la liste, qui nous était présentée, pour le premier jour laissé libre par les autres conférenciers, en déclarant que la société pouvait choisir elle-même un sujet à son

goût. Il ne fut fait aucun usage de cette liberté, et voilà pourquoi, le 28 novembre, par une soirée d'orage, pendant laquelle la foudre devait incendier l'église de Simmerath et tomber sur le clocher de Xhoffraix, nous parlâmes aux Malmédiens « de l'origine de notre patois wallon, de ses caractères et de ses chances d'avenir ». Le retentissement qu'eut cette conférence d'une objectivité irréprochable, au lieu d'offusquer, aurait dû dessiller les yeux, car il ne pouvait raisonnablement être mis que sur le compte de l'attachement naturel du peuple à son langage.

Cette même année, pendant l'arrière-saison, quelques adolescents, qui avaient passé par les premières ondées de la germanisation, et au nombre desquels figurait déjà notre *Frè Matté*, se trouvant réunis dans une de ces gloriottes qui donnent un cachet particulier aux jardins autour de la ville, conçurent spontanément le plan de fonder un « Club wallon ». Et au commencement de l'année suivante, le 13 janvier 1898, cette nouvelle société, assise sur une base sérieuse, fit son entrée dans le monde avec un programme nettement déterminé, dont voici les lignes principales.

« Le Club wallon est une société purement littéraire qui a pour but : 1. De cultiver le wallon malmédien; 2. de recueillir le folk-lore de la Wallonie prussienne, et 3. de fonder une bibliothèque d'ouvrages wallons ou utiles pour l'étude du wallon (article 1^{er}). [Plus tard le Club a entrepris de collectionner aussi des antiquités wallonnes.]

Pour être reçu membre actif, la connaissance du français et d'un patois wallon est de rigueur (art. II, alinéa 3).

Concernant les publications et la bibliothèque, la Commission maintiendra le principe que le beau est la splendeur du vrai et du bien, et écartera, en conséquence, tout ce qui pourrait être contraire à la religion ou aux bonnes mœurs (art. III, alinéa 5, § 1).

Les séances littéraires doivent servir à l'instruction des membres et à la critique de leurs essais. La franchise et la charité seront les bons génies de la critique qui doit encourager sans flatter et corriger sans froisser, et la devise du Club sera :

Ami, l'mèyeûre critique do monde
C'est qwand, adrez çou qui v'dusplait
Et, s'pout-i, a tortos al ronde,
Vos mètroz one saqwè d'mîs fait (art. III, al. 2, § 2).

D'aucuns cherchèrent à intimider les premiers clubistes, comme ce fonctionnaire qui répondit avec une mine de circonstance à leur Président : « Que dira la Régence ? » — d'autres, à les dérouter en disant : « Ce n'est pas un club wallon, c'est un club français qu'il faudrait. » Mais ils restèrent également inaccessibles à la peur, fille de l'ignorance, et à la ruse sournoise de ceux qui, ne faisant pas eux-mêmes ce qu'ils jugeaient si utile, escomptaient, sans aucun doute, que le mieux qu'ils conseillaient serait l'ennemi du bien, et

d'un bien qui a sa raison d'être en lui-même, car rien ne peut ennoblir aussi généralement et immédiatement les mœurs du peuple que la culture de son langage populaire. Partant de ce principe, trop peu reconnu, jusque là, qu'il faut « non parler mais agir » et agir dans les limites de la légalité, ils se mirent à travailler sans craindre ni l'espionnage ni le grand jour, et ils ont fait, à leur ville natale, une plus noble réclame que celle dont d'autres ont mendié l'insertion gratuite dans tel grand journal que nous pourrions nommer.

Il nous semble que ces événements, au tournant de l'année quatre-vingt-dix-sept à l'année quatre-vingt-dix-huit étaient de nature à faire hésiter les « germanisateurs malgré eux » et à leur inspirer des doutes sur le don prophétique de celui qui avait prédit, en 1895, qu'à la première tournée de confirmation il n'y aurait plus lieu de parler le français dans les églises de la Wallonie. Mais ils ne comprirent pas les signes des temps.

Dans le ciel déjà si trouble, les nuages s'amoncelèrent durant toute l'année 1898. Un jeune vicaire provoqua, dès le mois de mars, du grabuge dans la Congrégation des filles, en y introduisant le sermon allemand, il fut aussi bientôt décrié à cause de châtiments corporels qu'il infligeait aux écoliers et publia « pour couper court aux commérages » une annonce, dont la forme comme le fond firent branler même les têtes les plus germanes. Les diplomates désavouèrent l'enfant terrible, mais jugeant le peuple d'après les décadents, qui ne demandaient que le miel de belles paroles ou quelques grains de profit matériel, ils crurent qu'ils pourraient continuer en y allant plus tranquillement. Ils se trompaient, et l'orage, qui planait depuis longtemps dans les airs, éclata avec une violence élémentaire lorsque, vers la fin de février 1899, les Wallons, qui avaient pensé aller aux vêpres et à un salut liturgique dans leur paroisse, se trouvèrent coup sur coup et sans qu'on eût crié gare, en face d'un nouvel office en langue vulgaire allemande. Ce fut, pendant tout le carême, une série de scandales, qu'aucun ami de l'ordre ne saurait approuver, bien qu'ils aient démontré aux plus aveugles que si le Vieux-Malmédy tombait en ruine, il n'en sortirait pas le beau Malmédy allemand de leurs rêves, et que la première chose qui y resterait ensevelie, serait le respect traditionnel de la religion.

Mais l'agitation ne se limitait pas aux auteurs de ces excès, elle avait envahi d'un coup toute la population du haut en bas de l'échelle sociale, et tous les tempéraments vibraient, chacun dans sa tonalité, sous le souffle d'une même idée ; Nous sommes fatigués de la germanisation à outrance.

Dans un communiqué de l'*Organe*, un homme de caractère

sanguin, prenant au sens obvie et sans le grain de sel qui s'y trouvait mêlé, les paroles prononcées par MIQUEL à la Chambre des députés (1), pria nos représentants « d'informer M. le ministre que » de si nobles intentions sont entièrement méconnues » au sein de » notre population et « qu'un moyen bien efficace pour réaliser le » désir pieux exprimé par notre auguste Empereur « conservez la » religion à mon peuple » serait de laisser au clergé du canton de » Malmédy sa pleine liberté ».

Un autre de la même trempe, mais placé à un point de vue différent, lui répond dans le numéro suivant :

« Si nous voyons ici une recrudescence des tendances germanisatrices, ce n'est pas dans le gouvernement qu'il faut en chercher la cause. Dans la Lithuanie, le clergé protestant a bien compris la situation, et le gouvernement a ordonné l'an dernier que les enfants apprirent à lire et à écrire le lithuanien, qu'ils reçussent l'enseignement religieux et qu'ils fussent conduits au prêche qui se fait dans cette langue (2). — Notre clergé catholique comprend-il autrement les intérêts de la religion? S'il se plaint, comme le semble indiquer votre communiqué, qu'il ne soit pas libre, nous ne voyons pas ce qui peut paralyser sa liberté : il n'y a eu rien de changé dans les ordonnances scolaires. Mais si l'on s'imagine pouvoir changer artificiellement la langue de notre population wallonne sans préjudice pour la religion, c'est une illusion regrettable. »

Puis c'est évidemment un colérique qui prend, sans faire des cérémonies, le bœuf par les cornes en écrivant :

Il est déplorable que, dans le nombre des personnes des deux sexes chargées de donner l'instruction, on rencontre des énergumènes dont l'intelligence n'est pas assez développée pour comprendre l'utilité de la connaissance des deux langues et qui croient s'attirer les bonnes grâces des supérieurs en instigant contre l'enseignement de la langue maternelle dans nos contrées (*Organe*, 11 mars).

Dans le même journal nous rencontrons aussi un flegmatique observateur de la comédie humaine, qui donne « à méditer » les paroles d'hommes éminents et de journalistes anonymes, telles que celle-ci du délégué du St-Siège M^{sr} SATOLLI dans son allocution aux Allemands de Pottsville en Amérique (21-3-95) : « C'est avec raison » que vous considérez les coutumes et usages que vous ont légués de » pieux ancêtres, de même que votre langue, comme un moyen aussi » important qu'efficace pour conserver, aussi intacts que possible, » les vertus religieuses et domestiques, et que vous y voyez un puis- » sant secours pour l'éducation des enfants ». Et cette autre de

(1) Voyez ci-dessus p. 222.

(2) Dans une conférence au cours de sa révision des écoles de la Lithuanie en 1898, le ministre BOSSÉ avait, en effet, reconnu qu'il importe de pousser les enfants dans la langue lithuanienne assez loin, pour qu'ils puissent suivre avec intelligence les offices religieux en compagnie de leurs parents.

M^{sr} STABLEWSKI dans sa lettre-circulaire du 17-1-97 au clergé de Posen : « Personne ne peut empêcher le prêtre d'aimer sa langue » maternelle, le plus cher héritage de nos pères, ni de la soutenir et » de la cultiver par des moyens licites ; personne ne peut non plus » lui défendre, dans l'exercice de sa charge pastorale, de tenir » compte et de se servir de la langue maternelle de ses ouailles » comme étant toujours le meilleur moyen pour agir sur les cœurs » et diriger les âmes ».

Les mélancoliques, le seul genre qui manque encore pour compléter l'antique nomenclature, fuient la publicité, mais un de leurs plus nobles représentants, un jeune père de famille, ayant à nous écrire pour autre chose, nous confia ses peines et appréhensions dans sa lettre du 2 mars 1899, et sa conclusion est d'autant plus poignante qu'un mois après il se mourait d'une maladie de cœur : « C'est vraiment désolant, disait-il, et on envierait le sort de ceux qui sont » vieux » !

De toute cette agitation, il n'est sorti qu'une pétition, dont l'histoire prouve l'utilité des temporisations et explique la cruelle appréciation d'un germanisateur : « Les Malmédiens ressemblent aux » enfants ; ils crient et, si l'on ne fait pas attention à leurs cris, ils » s'apaisent d'eux-mêmes ».

Le 8 mars 1899, sur la proposition de M. l'échevin Jules CHARLIER, le Conseil municipal décida à l'unanimité que la discussion de nouvelles démarches pour obtenir la réintégration de l'enseignement du français serait portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Interpellé deux mois après, le bourgmestre apprit au Conseil que la Commission scolaire était saisie de la chose. Celle-ci apporta de nouveaux délais à l'élaboration de la pétition, dont nous n'avons pu nous procurer que cette phrase qui résume la demande :

Jusqu'au commencement du semestre d'été 1889, le français figurait dans le plan des matières à enseigner dans nos écoles primaires avec trois heures par semaine pour la classe inférieure, quatre pour la classe moyenne et quatre à cinq pour la classe supérieure. C'était suffisant pour procurer aux enfants, dont les parents n'ont pas les moyens de leur faire donner des leçons privées, les connaissances et l'habileté nécessaires dans cette langue.

Enfin, le 7 décembre, une députation composée du bourgmestre, de M. le D^r NOUPREZ et de M. Jules STEINBACH partit pour Berlin afin de présenter personnellement la requête du Conseil municipal au ministère, où elle fut introduite par notre député le Prince d'Arenberg. Le journal *la Semaine* rapporta dans son compte-rendu de la séance du 15 décembre le premier résultat de cette démarche

en ces termes : « Son Excellence le ministre des cultes a gracieusement répondu que cette question serait soumise à un nouvel examen. L'on a tout lieu d'espérer que cette visite ne sera pas vaine ».

Depuis lors, la population malmédienne n'a plus rien vu ni entendu de cette affaire : on n'a publié ni la requête ni la réponse définitive qui lui a été faite, à coup sûr, sur le fondement d'informations prises à Malmédy même.

Néanmoins cette année 1899 ne se termina pas sans que les représentants de la capitale de la Wallonie prussienne n'eussent de nouveau comblé un vœu des germanisateurs : l'école d'adultes, jusque-là facultative, fut déclarée obligatoire pour les garçons jusqu'à l'âge de dix-huit ans. On a aussi créé une école d'adultes pour les filles, qui répond au même but. Il se trouve toujours des occasions où l'on peut faire passer des motions de ce genre, même quand on n'y est pas parvenu du premier coup. En général, avec tout ce que nos nationaux ont fait sans nécessité ni contrainte, au sein et en dehors des représentations officielles, en faveur de la germanisation, un humoriste pourrait ajouter au *Bateau de la Folle du Temps* de SÉBASTIEN BRANDT un cent-et-douzième type qui vaudrait bien les autres : « Des Wallons qui réclament à cor et à cri la langue française, et qui, DANS CE QUI DÉPEND D'EUX, non seulement ne font rien pour la conserver, mais aident encore les fossoyeurs à l'enterrer ».

Cependant les nationalités ont une source secrète de forces vitales, qui suffit à les soutenir en dépit des circonstances les plus précaires durant des siècles, dans les conditions naturelles de la vie populaire et, semblables à Antée, elles ne peuvent être étouffées par aucun Hercule aussi longtemps qu'elles conservent cette base, tandis qu'elles périssent aussi bien d'elles-mêmes, comme le poisson hors de l'eau, lorsqu'elles en sont privées.

Or, chez nous, le gros de la population est attaché à la vie populaire franco-wallonne par la triple influence de l'atavisme, du milieu sans-çon et de la loi d'inertie ; et ce n'est pas une éducation artificielle, telle qu'on peut la donner au plus grand nombre, qui changera ce point de gravité naturel qui détermine notre vraie nationalité. Voilà pourquoi, en dépit de tout ce qu'on a fait depuis un quart de siècle, le peuple wallon dans son ensemble ne peut cesser de considérer l'allemand comme une langue étrangère, dont on se sert de son mieux quand il le faut ou qu'on y trouve son intérêt, tandis qu'il continue de parler, où il est libre, français ou wallon, et que ses deux gazettes concurrentes, en prudents enfants du siècle, se gardent bien de germaniser leur rédaction.

Aussi, bien que tout semblât conspirer pour laisser dormir l'âme wallonne, il ne fallut qu'un mot pour la réveiller — au beau milieu des préparatifs pour la réception de sa Grandeur M^{gr} Antoine FISCHER, alors Suffragant de Cologne, aujourd'hui notre Archevêque.

Au cours d'une réunion convoquée par M. le Curé de Malmédy, M. le docteur SCHROEDER, qui y assistait comme président de la Chorale l'*Union wallonne*, proposa de présenter à Sa Grandeur une adresse pour lui faire connaître les vœux de la population concernant l'enseignement et le culte religieux. Dès le samedi suivant, les deux gazettes locales annoncèrent, pour le soir même, une assemblée populaire en l'Hôtel Jacob, où un Comité fut constitué sous la présidence de M. le docteur SCHROEDER, dont le projet d'adresse fut adopté par acclamation.

En voici le texte :

Monseigneur,

La ville de Malmédy a, de tout temps, considéré comme son premier et principal titre de gloire d'être la fille de St-Remacle, le grand Apôtre des Ardennes, et, fidèle à ses anciennes traditions, elle vient aujourd'hui encore avec bonheur manifester son attachement inaltérable à la foi que son saint Fondateur a prêchée et aux Chefs de l'Eglise à laquelle il l'a agrégée.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage de notre profonde vénération pour l'Ange du diocèse, notre premier Pasteur, qui vous envoie, et en même temps aussi pour Votre Grandeur, qui nous a visités déjà deux fois et, chaque fois, nous a laissé le meilleur souvenir.

Daignez aussi accueillir favorablement une demande, que nous avons à cœur et que nous osons vous adresser avec la respectueuse liberté d'enfants de l'Eglise qui parlent à leur Père.

Monseigneur, les Wallons, qui forment la grande majorité et la masse de notre population et qui entendent bien rester ce qu'ils sont, n'ont jamais failli à leurs devoirs envers la grande patrie à l'heure du danger, ils se sont toujours montrés pacifiques à l'endroit des autres concitoyens, avec lesquels ils entretiennent souvent même des rapports d'intime amitié et, ils comprennent enfin parfaitement et généralement l'intérêt qu'ils ont à apprendre la langue allemande. Mais, d'accord en cela avec beaucoup d'Allemands qui sont à même d'apprécier leur situation, ils ne peuvent voir qu'un désastre spirituel et temporel dans l'exclusion de leur langue maternelle de l'enseignement en général et des offices paroissiaux.

Pour nous en tenir au côté religieux de la question, veuillez observer, Monseigneur, que malgré l'expérience qui se poursuit depuis 1884, les jeunes gens sortis de l'école officielle sont, grâce à l'école de la vie, tous aussi wallons que leurs parents, et que ceux, qui n'ont pas appris la langue française, sont généralement tombés dans une grande ignorance et la plus grande insouciance pour leur perfectionnement idéal et moral.

Ensuite, autre chose est de se servir librement d'une langue étrangère dans les rapports de la vie matérielle et officielle, autre chose être forcé d'y recourir et de l'entendre pour les choses les plus intimes et l'édification spirituelle.

Dans un temps comme le nôtre où un vent d'indifférence religieuse, d'incrédulité et d'anarchie souffle de tous côtés, l'exclusion de la langue maternelle de l'enseignement et des pratiques de la religion est doublement

dangereuse et aura les plus déplorables résultats si l'on n'y porte remède à temps.

Nous demandons à cette fin en particulier :

1. Qu'on ne laisse pas les enfants wallons, dont un grand nombre parle le français en famille, sans leur enseigner le catéchisme en français avant de le leur enseigner en allemand et

2. Qu'on organise le service divin — aussi complet qu'on voudra — pour la population allemande dans l'église des Capucins, afin que les Wallons, qui n'y trouvent pas leur édification, aient le service divin d'autrefois dans l'église paroissiale.

Voilà, Monseigneur, l'humble requête que se permettent de vous présenter avec un religieux respect.

Les Paroissiens soussignés de Malmédy.

En trois jours, le Comité recueillit 705 signatures, parmi lesquelles les noms les plus notables et les plus respectés, — il ne rencontra en tout que treize récalcitrants — et le samedi suivant, il rendit compte, dans la presse locale, de l'accueil bienveillant de sa mission à l'audience que M^{re} Antoine lui avait gracieusement accordée la veille (2 août 1901) et, au cours de laquelle Sa Grandeur avait promis d'en référer à M^{re} l'Archevêque.

Aussitôt un chevalier de la plume du clan des germanisateurs lança dans la *Gazette de Cologne* un article fulminant contre les Malmédiens « gouvernés (naturellement à l'insu de tous) par un curé de campagne wallon »; il les accusait de chercher, dans une malveillante intention, à reléguer les paroissiens allemands dans une église-annexe, (sans dire qu'il s'agissait d'une belle et spacieuse église, où ils seraient certainement mieux à l'aise que dans l'église paroissiale, si l'on n'obtérait pas tous les élèves wallons à assister à leurs offices, et que personne ne songeait à les empêcher d'assister au service divin traditionnel de la paroisse); il les trouvait arrogants de revenir encore sur la question du français, après que le gouvernement avait « banni » cette langue de l'école primaire, et il terminait — à la fin, le venin! — en exprimant l'espoir que l'Archevêque, en bon Allemand, saurait bien les mettre à la raison.

Quelques mois plus tard (le 14 janvier 1902, la *Gazette Générale* d'Aix-la-Chapelle disait à propos de la découverte de quelques voleurs, dont le chef affectait même de parler allemand et qui avaient pillé sans prédilection nationale des deux côtés de la frontière :

C'étaient des Wallons. Ce que cela veut dire, celui-là seul peut le comprendre, qui est obligé de vivre dans cette contrée : la question wallonne n'est pas de moindre importance que la question polonaise. Quiconque dénonce un Wallon à l'autorité doit craindre qu'on ne lui mette « le coq rouge » sur le toit, c'est-à-dire, qu'on n'y bote le feu. Même les représentants de la loi, les bourgmestres et les gendarmes doivent s'attendre à quelque acte de vengeance chaque fois qu'ils ont agi contre des personnes appartenant à la population wallonne.

En vrais Gaulois, les Wallons, pour toute réponse, représentèrent au carnaval les « Brigands de la Wallonie » comme l'un des acteurs avait circulé, à pareille date, quelques années auparavant, avec une caricature représentant la « Conspiration du Club wallon ». D'autre part, des Allemands raisonnables protestèrent dans *l'Echo d'Aix-la-Chapelle* contre ces articles calomnieux. Il n'en résulte pas moins que nous avons encore parmi nous des hakatistes, auxquels tous les moyens sont bons pour se faire valoir et opprimer les Wallons.

Mais, malgré les diatribes ouvertes et cachées, la démarche due à l'initiative de M. le D^r SCHROEDER fut la première qui amena un résultat appréciable : l'ordre des offices de la paroisse a été changé de manière que, les dimanches et jours de fête, il y a à 7 1/2 heures la messe dite des Wallons et à 8 1/4 heures la messe allemande, en sorte que les nombreuses personnes qui ne peuvent satisfaire à leur devoir de chrétien que vers cette heure de la matinée ne sont plus forcées d'assister à la messe introduite pour les Allemands.

Bientôt après, une autre démarche aboutissait : « M. le Ministre » des Cultes, se rendant au désir des représentants de la ville et d'une grande portion de la bourgeoisie », agréa, par ordonnance du 15 janvier 1902, l'organisation d'une section professionnelle au gymnase. En sorte que les élèves qui renoncent aux classes de grec, reçoivent des leçons supplémentaires de français, à savoir, dans les deux troisièmes, deux heures, et en seconde, une, ce qui fait, depuis la troisième inférieure jusqu'à la seconde inférieure inclusivement en tout quatre classes de français par semaine.

Mais, en dehors de ces deux concessions, si on peut les appeler de ce nom, rien n'est plus venu améliorer la situation jusqu'à ce jour (1^{er} septembre 1904), et la Wallonie reste sous le régime de la germanisation à outrance.

L'année qui vient de s'écouler, a ramené les élections pour le Reichstag ou la Diète de l'Empire d'Allemagne. Ce sont les seules qui permettent une constatation du sentiment intime des masses populaires, grâce au suffrage universel, direct et secret, et si l'on a soin de bien apprécier à leur juste valeur les circonstances, dans lesquelles elles se font, cette constatation pourra être amenée jusqu'au plus haut degré possible d'exactitude. Et bien, cette fois, elles ont été, sous tous rapports, par toute la Wallonie prussienne, la plus éclatante condamnation de la germanisation qu'on puisse imaginer.

Pendant la période préparatoire, un seul parti, le Centre, s'est présenté sur le terrain et n'y a pas rencontré l'ombre d'un adversaire. Néanmoins, en présence d'un sourd bruit de mécontentements

— circonscrit dans la partie wallonne du cercle — et d'une avalanche de feuilles socialistes, il jugea prudent de ne rien négliger. Pour la première fois, le Comité s'organisa à temps et sur une base suffisamment large; il multiplia ses réunions publiques et mit bravement en jeu tous les moyens d'agitation électorale sans en excepter les libations. Il y eut même, ce qui ne s'était plus vu depuis trente ans, une vraie assemblée populaire avec participation de nos deux députés, M^{er} le prince d'ARENBERG et M. le conseiller de justice AM ZEHNHOF.

« La plus grande salle de la ville était comble », mais, comme le fit remarquer à l'instant même M. le juge DECKER, président du Comité, « la vie n'y entra » que lorsque la question de l'enseignement du français fut soulevée par M. le curé LENTZEN, de Malmédy.

Nous donnons le résumé de son discours, d'après *la Semaine*, qui, nous a-t-on affirmé, en a mitigé les expressions :

La langue maternelle à Malmédy, c'est le wallon et le français. Frédéric-Guillaume II avait assuré que jamais on n'y toucherait, mais malheureusement on n'a pas tenu parole. Les dernières leçons ont été abolies en 1889, et la conséquence de cette suppression, c'est que la génération actuelle, ne connaissant plus le français, il ne m'est plus possible de lui donner l'instruction religieuse dans cette langue. La langue est, après la religion, la propriété d'un peuple et ce qu'il a de plus sacré. Je l'ai dit plus d'une fois aux employés compétents, c'est un tort qu'on fait au Wallon de lui ravir sa langue. On objecte qu'il faut apprendre l'allemand. Certainement, personne ne dit le contraire; mais qu'on ne nous enlève pas la langue maternelle...

Demandons deux leçons de français par semaine, dans nos écoles communales, cela me suffira pour continuer comme autrefois à instruire les enfants dans la langue de leur mère. Je termine en ajoutant que personne plus que moi ne souffre de cette situation et, tant que je pourrai, je ne cesserai de réclamer notre droit jusqu'à ce qu'on nous l'accorde.

Sous les tonnerres d'applaudissements que lui valut cette revendication de l'enseignement du français, l'orateur n'a pu entendre la glose dont un germanisateur de sa connaissance les accompagna. Nous n'avons pas à la relever, et il ne sera pas davantage nécessaire de citer les paroles du prince d'ARENBERG, qui a toujours dit que « c'est une folie et une iniquité que de vouloir ravir sa langue au peuple, après qu'il a constamment témoigné de sa fidélité à l'Empereur. » Un point est évident et il nous suffit, c'est que si une personnalité quelconque était venue dire, dans cette assemblée, un mot en faveur de la germanisation, elle eût été reçue comme un chien dans un jeu de quilles et huée de la plus maîtresse façon.

Mais le résultat des élections est, à ce sujet, encore plus instructif.

Des trois partis politiques, qui sont, à proprement parler, les seules colonnes parlementaires de la politique de germanisation, les conservateurs et les conservateurs indépendants n'ont pas eu une seule voix, tandis que les nationaux-libéraux, qui sont en même temps les tenants du Kulturkampf, en ont recueilli seulement trente, venant évidemment d'hommes encore plus hostiles à notre religion qu'à notre langue, et certainement tous étrangers.

Le Centre, nettement opposé à cette politique et qui, dans le dernier appel aux électeurs, avait recommandé tout spécialement son candidat, le prince d'ARENBERG, en rappelant qu'il avait « travaillé avec le plus grand zèle pour la conservation de notre langue » et qu'il s'était « formellement engagé à tenter tout ce qu'il peut pour faire comprendre aux *Geheimraete* (conseillers intimes) du ministère que c'est folie et injustice que de supprimer la langue française dans ce coin de l'Allemagne », le Centre, disons-nous, réunit 1520 voix, car les 65 électeurs qui votèrent pour l'ancien vicaire de Malmédy, M. le D^r SCHNEIDER, malgré lui, étaient tous partisans du Centre, seulement avec une prédilection excessive pour ce qu'on appelle — et, dans un sens mitigé, non sans raison — l'aile gauche du Centre.

Enfin, franchement anti-gouvernemental, mais nullement anti-wallon, fut le suffrage de 235 électeurs : deux pour RICHTER, le chef du parti populaire progressiste, et 233 pour BEBEL, le plus connu des socialistes allemands. Jamais résultat moins attendu n'est sorti de la boîte à surprises des élections, et il importe d'en rechercher les vraies causes.

Il n'est venu, croyons-nous, à l'idée de personne, d'y voir une démonstration de protestataires : une telle supposition serait par trop absurde. D'autre part, il n'est pas moins évident qu'il ne s'agit pas ici de la lutte entre le travail et le capital, quoi qu'il soit bien possible qu'un nigaud ou l'autre ait porté un bulletin rouge à l'urne, dans l'espoir d'obtenir un meilleur salaire; de fait, il s'en agit moins à cette heure qu'il y a environ quarante ans, où nous eûmes une grève en règle des ouvriers en tanneries.

Mais, si ces 233 électeurs de BEBEL, ne sont pas encore de vrais socialistes; ils sont certainement d'étoffe à le devenir, des mécontents en train de s'émanciper de l'autorité. Et qu'ils en soient venus là, c'est, à plus d'un point de vue, l'effet de la germanisation, comme semble déjà l'indiquer le fait que les bulletins rouges sont sortis des paroisses où l'on a le plus germanisé. (Malmédy 218, Bévercé, qui comprend la paroisse de Xhoffraix et la partie rurale de celle de Malmédy, 12, et Bellevaux, 3).

Il y a dix ans, dit *la Semaine*, le pays wallon ne comptait aucune voix socialiste; il y a cinq ans, l'urne électorale en comptait quelques-unes; aujourd'hui, nous arrivons au nombre effrayant de 233. Et ne nous traitez pas de Cassandre, ce sera toujours pis à Malmédy. Quelle en est la raison? Quand on enlève la langue maternelle à un peuple, on lui ravit la religion, et alors qui l'empêche de pactiser avec les sans-patrie, les anarchistes? Cette vérité est reconnue si juste que le gouvernement socialiste en France, dans le seul but d'exterminer la religion, défend l'usage des langues bretonne et flamande, en Bretagne et dans le département du Nord.

Cette cause y est, certes, bien que nous vivions encore, sans y penser, des traditions religieuses du bon vieux temps; mais elle n'est pas la seule.

Ces élections furent les premières auxquelles la génération, qui s'élève sous le régime de la germanisation, apporta un contingent d'électeurs appréciable, et on a pu se rendre compte de l'utilité de l'enseignement exclusif de l'allemand. La propagande socialiste s'est limitée à la distribution de feuilles allemandes: précédemment déjà on nous en avait apporté d'Eupen; cette fois, elles vinrent directement de Berlin. Eh bien, on a parfaitement compris toutes les rengaines du socialisme: Trop de soldats, trop d'impôts, renchérissement des denrées, etc. Mais, il est hors de doute, que par exemple la belle et solide réfutation de ce dernier argument par M. le conseiller AM ZEHNHOF a été du latin pour les plus germanisés de nos ouvriers wallons et qu'il en aurait été de même de toute autre discussion sérieuse. Ce ne sera pas l'allemand qui pourra prémunir notre classe ouvrière contre les fausses théories du socialisme.

Mais voici le point le plus important: on a assez harangué et prêché aussi en français pendant ce temps contre le socialisme pour qu'aucun ouvrier n'ignorât qu'il se mettait en opposition avec les vœux du clergé et de l'autorité civile en donnant sa voix à BEBEL et néanmoins 233 l'ont fait. Rapprochez de ce fait le mot d'un bon villageois, qui, n'ayant pas compris les clauses d'un contrat passé avec une administration communale, s'écria devant le juge: «Ainsi» donc on ne pourra plus se fier sur les autorités? Et vous comprendrez que la confiance du peuple s'en va, non parce que des fauteurs de désordres le travaillent mais parce que la conception naturelle qu'il a de son droit ne trouve pas son compte dans la légalité. Par les mesures de germanisation et leurs conséquences, on a froissé, dans une plus large mesure qu'on ne pense, le sentiment intime qu'il a de son droit naturel à sa langue, et il n'y a pas à s'étonner qu'une portion de plus en plus grande ne fasse plus le même cas qu'auparavant de l'autorité: la confiance, ébranlée sur un point, l'est du même coup sur toute la ligne.

C'est pour ces trois raisons, fondées dans la nature de l'âme

populaire et partant indestructibles, que nous avons prédit dans notre conférence à *la Fraternité*, comme *la Semaine* l'a d'ailleurs rappelé, que ceux qui s'appliquent à détruire la langue maternelle, travailleraient en fin de compte pour le socialisme. Ce qui est arrivé est tout simplement une vengeance de la nature, qui punit toujours l'homme par où il pêche. Et si le châtement n'a pas été plus sensible, on le doit uniquement aux Wallons, qui ont remédié de leur mieux à la situation anormale qui leur est faite en continuant d'apprendre et de cultiver la langue française, le complément naturel et indispensable de leur langage populaire. Car il ne suffit pas de crier sans cesse au secours par des pétitions, qui, pour devenir de plus en plus modestes, n'en sont pas moins coup sur coup rejetées; l'essentiel est de *s'atder soi-même*, et puisque le clergé allemand, qui ignore le langage populaire, trouve des difficultés spéciales à mettre son français à la portée des enfants wallons, il faut que les parents s'appliquent avec d'autant plus de zèle à enseigner à ceux-ci en tout premier lieu les rudiments de leur langue littéraire. Ceux qui ne le feront pas n'auront aucun droit de se plaindre de la germanisation et de ses suites funestes.

* * *

Dans sa «Politique tirée de l'Écriture», l'Aigle de Meaux dit: «Quiconque n'aime pas la Société civile, c'est-à-dire l'État où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain». Aussi rien ne serait plus contraire à nos intentions que de prendre occasion de cette page d'histoire, tracée en consultant constamment notre conscience, pour se relâcher dans l'amour de notre grande patrie, que nous-même, nous osons le déclarer, nous n'avons jamais cessé d'aimer, fût-ce dans les tristes années où nous avons mangé le pain de l'exil, et dans les années presque aussi tristes où des germanisateurs, se faisant mouchards volontaires, nous amenaient devant les tribunaux pour avoir célébré la sainte messe.

Si la grande patrie est déplaisante à l'égard du parler de notre petite patrie, c'est la faute d'individualités et de partis, qui heureusement ne la constitue pas essentiellement; elle ne laisse pas pour cela d'avoir tant de pages d'histoire glorieuses, de réunir tant de nobles traits et d'offrir à ses citoyens tant d'avantages que nous serions encore et malgré tout réellement ennemis de nous-mêmes en ne l'aimant pas.

Mais aimer, c'est vouloir du bien. Or rien, à notre avis, n'est plus opposé au vrai patriotisme que le gouvernementalisme sans phrase. Il n'y a que des hommes sans principes qui puissent donner dans cet écart, et ceux-là ne seront jamais guidés, en dernière ins-

tance, que par leur égoïsme. L'ultra-nationalisme allemand, qui se traduit en pratique par la politique de germanisation, nous apparaît, à la lumière de nos principes, comme une plaie saignante dans notre société civile, et nous sommes persuadés de faire acte de patriotisme en le combattant par l'antiseptique de la critique jusqu'à l'arrivée du médecin éclairé qui le fera disparaître.

Dans sa première lettre pastorale, M^{sr} FISCHER, devenu archevêque de Cologne, ajouta à sa déclaration qu'il serait un « évêque allemand » ces belles paroles : « Ne croyez pas que je sois de ceux » qui mettent leur propre nation au-dessus de tout et regardent avec » mépris sur les autres nations. Un tel nationalisme outré est incom- » patible avec les leçons de l'histoire et ne peut soutenir l'examen » de la raison ; encore moins est-il chrétien. Devant le Seigneur » Dieu, toutes les nations de l'univers ont droit d'existence ; elles ont » toutes, comme les individus, leurs défauts mais aussi leurs avan- » tages, et elles ont, les unes une place éminente, les autres une » moins importante, mais toutes une place légitime dans le plan » infiniment sage de la divine Providence ».

Evidemment les minorités nationales, ces fragments de nations incorporés dans un Etat, où prédomine une autre nationalité, n'ont, de ce fait, rien perdu de leur droit d'existence, et leur rôle intentionné par le souverain arbitre des destinées humaines, nous semble être de concourir, d'un côté, à la beauté esthétique du monde intelligent par le déploiement d'un nouveau genre de variations dont les nationalités sont susceptibles, de l'autre, à l'enchevêtrement pacifique des peuples dans l'humanité par l'affaiblissement de leurs contrastes raciques sur leurs principaux points de contact. L'ultra-nationalisme, avec son principe. « Cujus est regio, ejus et sermo », constitue, dans la vie publique, ce que l'égoïsme est dans la vie privée, et l'on peut dire d'une nation qui s'en laisse envahir qu'elle aussi est ennemie d'elle-même et de tout le genre humain : n'oblitére-t-elle et ne compromet-elle pas l'idée vraie du civisme, en faisant de la nationalité un brandon de discordes, provoquant à l'étranger des antipathies et même des représailles contre ses nationaux et tendant en général, à changer en hostilité l'émulation légitime des nations ?

Tous nos hommes d'Etat, à commencer par BISMARCK, se sont défendus d'entretenir des visées ultra-nationalistes. Mais, avec leurs idées absolutistes sur les droits de l'Etat, ils n'en ont pas moins poursuivi une politique qui se meut dans la même ornière et trouve l'appui de tous les chauvins. C'est là que nous devons les contredire et leur faire opposition au nom de l'éternelle justice et des intérêts de notre grande comme de notre petite patrie.

Nous étendons certainement jusqu'à leur extrême mais juste limite les devoirs des minorités nationales envers l'Etat en disant qu'elles sont entrées dans une communauté de vie politique avec et sous lui, comparable au mariage, et qu'elles doivent aussi, en quelque sorte, selon le mot de l'Ecriture, abandonner père et mère pour s'attacher à lui. Contrairement à certains fauteurs de la germanisation qui, dans les événements de 1866, se sont montrés plus Germains que Hanovriens et aux pangermanistes de l'heure actuelle en Autriche, nous mettons résolument le civisme au-dessus du nationalisme ; nous condamnons absolument toute machination séparatiste ou autrement contraire au bien-être de la société civile, et nous reconnaissons que les minorités nationales doivent s'intéresser et contribuer positivement à ce bien être par le généreux accomplissement de tous devoirs de citoyens.

Mais ces devoirs sont limités par le but naturel de la société civile, qui est de procurer le bien-être temporel de *tout* le peuple et de protéger les droits des individus qui n'y sont pas opposés. « Il est dans l'ordre, dit Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum* que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'Etat, et il répond à la justice que l'un et l'autre aient la possibilité d'agir librement aussi longtemps que cela ne nuit pas au bien général et ne fait tort à personne ». Dans cette mesure, l'Etat a même le devoir de protéger cette liberté, et il ne lui appartient, à aucun titre, d'avantager une portion de la société au détriment d'une autre. Or, la nationalité, étant le produit immédiat de la nature, reposant, comme le nom l'indique, sur la naissance et la première éducation familiale, constitue un droit naturel des individus et des familles, et du moment qu'il n'a, comme les faits le prouvent, rien en soi qui empêche l'union sur le terrain de la vie civile, il doit être respecté et même protégé. L'état sort donc de sa sphère de droits et d'intérêts bien entendus, dès qu'il entreprend par des voies artificielles, d'assujétir sur le terrain purement ethnique, une minorité nationale à la nationalité de la majorité. C'est pourtant ce que font nos gouvernants, depuis vingt-cinq ans, avec leur système de germanisation, notamment dans l'enseignement primaire.

La loi entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1890 porte (§ 1) : « Tout » enfant doit recevoir l'enseignement prescrit pour l'école populaire » publique ». Pour l'immense majorité, c'est tout bonnement l'école obligatoire ou, selon le terme allemand, « l'école forcée (*Zwangschule*), car tout enfant qui ne reçoit pas ailleurs un enseignement » que les autorités scolaires jugent équivalent « (§ 6) », peut y être amené par contrainte corporelle (*zwangswelsc*) (§ 7).

Et c'est sous un tel régime, que le Ministre Bossé a fait sa déclaration qui a le mérite de résumer nettement toute la pratique actuelle : « L'école populaire allemande n'a pas à soigner la langue particulière d'une contrée, mais seulement la langue générale de la patrie, la langue allemande nécessaire à tout citoyen allemand. »

Qui ne voit que, dans ces conditions, l'école populaire est, pour les minorités nationales, un vrai lit de Procruste, mesuré sur la taille de la nation allemande ?

On croit avoir avancé un argument sans réplique quand on a dit que tout citoyen doit savoir la langue d'Etat, comme si de cette prémisses, que nous laissons passer, découlait logiquement la conclusion que *tout l'enseignement doit être allemand !*

Les minorités nationales ont un droit imprescriptible de conserver non seulement leur patois, mais aussi leur langue littéraire traditionnelle qui en est le complément naturel, et chacun de leurs enfants a également un droit naturel à une éducation normale et complète, réglée sur ses dispositions natives et les conditions de la vie où il doit entrer.

Le gouvernement n'en tient aucun compte dans ses écoles obligatoires, ce que nous ne trouvons ni juste ni surtout paternel. Mais s'il ne voit pas le mal qu'il fait par là à l'Etat, les minorités nationales sentent leurs souffrances et, si elles y restent assujéties, ne cesseront de réclamer que le jour, où elles auront cessé de vivre.

Cependant les nationalités ont la vie dure; leurs âges se mesurent par siècles, et souvent, quand on les croit éteintes, elles ressuscitent.

Celles qui souffrent de la politique de germanisation, survivront, cela n'est pas douteux, aux hommes d'Etat, que nous voyons, jusque dans ces derniers temps, s'engager par des « jamais » qui ne sont pas de mise en politique.

Et nous espérons bien que, sous le signe de la politique mondiale, on en reviendra, à l'intérieur, encore à temps à la sagesse d'un autre âge de vaste conception, lequel, loin de s'offusquer d'agréations particulières, libres ou naturelles, qui se maintiennent dans l'orbite de l'Etat, avait adopté la devise : « UNIS ET DIRIGE ».

(Fin).

NICOLAS PIETKIN,
Curé de Sourbrodt (Malmédy).



Chronique Wallonne

Deux nouveaux abonnés

Le Directeur de WALLONIA a pris récemment la liberté de soumettre quelques numéros de la revue à la haute et bienveillante attention de S. M. le Roi Léopold et de S. A. R. le Prince Albert de Belgique.

M. le Secrétaire du Roi lui a immédiatement fait savoir que Sa Majesté avait donné l'ordre de souscrire deux abonnements à WALLONIA.

D'autre part, nous avons reçu la lettre suivante :

SERVICE DE
S. A. R. LE PRINCE ALBERT
DE BELGIQUE.

Monsieur le Directeur,

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert a lu, avec intérêt et plaisir, les numéros de la revue WALLONIA que vous avez eu l'aimable pensée de Lui soumettre.

Désireux de vous marquer Sa satisfaction et d'encourager vos efforts, Son Altesse Royale vous prie de L'inscrire au nombre des abonnés de votre excellente publication.

Agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire,
(s) V. GODEFRÖID.

Nous avons été infiniment sensibles à la haute bienveillance dont témoignent ces souscriptions.

Notre sentiment sera partagé par les collaborateurs de WALLONIA, dont l'œuvre collective se trouve désormais encouragée par la flatteuse attention de Sa Majesté le Roi et de Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique.